



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

urbanisme

Question écrite n° 52564

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur si la notification d'une décision de préemption arrêtée par une commune peut, pour des impératifs de délai, être notifiée au propriétaire concerné par exploit d'huissier ou faire l'objet d'une notification en la forme administrative par un policier municipal.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52564

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2758

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)